

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 03 AVRIL 2026

Date de convocation : 28 mars 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°26-022 à 26-065 incluse	31	02	02	33

Secrétaire : Monsieur Marc RIVET

PRÉSENTS : M. François-Xavier PRIOLLAUD Maire, Mme Anne TERLEZ, M. José PIRES, Mme Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mme Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidah OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Madame Sylvie LANGEARD Adjoints, M. Gaëtan BAZIRE, Mme Nicole BIDAULT, M. Didier JUHEL, Mmes Chantal LETOURNEUR, , Anne LESAULNIER, M. Thierry BEAUCOUSIN, Mmes Céline LÉMAN Ariane KRAFFT, M. Axel PIVOT, Mmes Marina MALANDAIN, MM. Olivier NIEL, Guillaume FERET, Paul LACHNER-GAUBERT, Marc RIVET, Diego ORTEGA, Jacky VALLÉE, Mmes Noha TEFRIT, Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC, , MM. Sylvain M. Patrice PAUPER, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Émilie SCHAPMAN ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LEOSTIC

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 26-040 Désignation de représentants de la Ville de Louviers au sein du Comité de la Caisse des écoles

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture
Le :09 avril 2026
Par affichage, le 09 avril 2026

Fait à Louviers, le 03 avril 2026

Le Maire. 
François-Xavier PRIOLLAUD



N° 26-040

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA VILLE DE LOUVIERS AU SEIN DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

RAPPORT

Monsieur le Maire rapporte que le Conseil municipal doit désigner des représentants de la Ville de Louviers au sein du Comité de la Caisse des écoles. Le Conseil municipal doit désigner pour siéger au sein de cette instance :

- Le Maire ou son représentant
- 8 membres titulaires élus parmi les conseillers municipaux

Il est précisé que la Caisse des écoles est présidée de plein droit par le Maire. Conformément à la dérogation prévue à l'article L5211-7 le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder aux nominations par un vote à bulletin secret.

Siègent également au sein du Comité de la Caisse des écoles :

- 1 agent de l'Éducation nationale représentant l'inspecteur de circonscription de l'Éducation nationale
- 1 membre désigné par le préfet de l'Eure
- 9 membres élus parmi les sociétaires

DECISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu

- le Code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement l'article 2121-29,
- les articles L212-10 et R212-26 du Code de l'éducation,

DÉSIGNE

- membres de la majorité : Mme Marie-Dominique PERCHET, M. Olivier NIEL, Mme Marina MALANDAIN, M. Thierry BEAUCOUSIN, Mme Anne LESAULNIER, Mme Chantal LETOURNEUR, M. Jean-Louis BAUCHARD.
- Membre de l'opposition : Mme Anne-Josie GUERARD

pour représenter la Ville de Louviers au sein du Comité de la Caisse
des écoles.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Maire.



François-Xavier Priollaud
François-Xavier PRIOLLAUD